

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	21	0	0
Abonnement à l'Annuaire, Manuel, Almanach,	21	0	0
Aux deux publications réunies,	41	0	0
PRIX DES ANNONCES.			
Six lignes et au-dessous, première insertion,	2s.	0d.	
Dix lignes et au-dessous, première insertion,	2s.	0d.	
Au-dessus par lignes,	ad.		
Toute insertion subséquente, quart du prix. (Affranchir les lettres.)			

Education.

Industrie.

Progrès.

Contemporains Illustres.

M. DE CORMENIN.

(Suite et fin.)

Le premier pas de M. de Cormenin dans la carrière politique date de 1828; les électeurs d'Orléans l'envoyèrent à la chambre où il arriva avec une réputation de savoir due à ses rudes travaux au conseil-d'Etat et accrue par son récent ouvrage sur le droit administratif. Il y a plaisir à le suivre dans cette première période de 1828 à 1830. Cet homme que vous voyez aujourd'hui taciturne et muet sur son banc, qui s'est créé au dehors une puissance énorme et dont la seule apparition à la tribune a suffi naguère pour soulever de violents orages, cet homme avait alors le privilège d'éveiller sur tous les bancs un sentiment de sympathie presque unanime. Il parlait assez souvent ou plutôt il lisait et ses discours soigneusement travaillés, portant presque toujours sur des matières qu'il possédait parfaitement, brillaient à la fois par l'éclat de la forme et la solidité du fond. En feuilletant le *Moniteur*, je n'ai presque jamais rencontré le nom de M. de Cormenin sans le voir accompagné de la flatteuse parenthèse (profond silence) ou (mouvement marqué d'attention). Quoique maître des requêtes, M. de Cormenin avait pris place au centre gauche, à côté de M. Dupin, et ces deux personnages, que les événements ont depuis placés si loin l'un de l'autre, étaient alors étroitement unis d'amitié et d'opinion. L'opposition de M. de Cormenin était éminemment modérée et gouvernementale, bien que franche, parfois même audacieuse, eu égard à sa qualité de fonctionnaire; ainsi le 23 mai, dans un savant discours sur l'interprétation des lois après cassation, M. de Cormenin qualifiait les délits de la presse de délits d'opinion, et ajoutait qu'ils ne devaient être jugés que par des juges d'opinion, c'est-à-dire par le jury. Séparé de son collègue, M. Dupin, dans les questions d'appel comme d'abus, il combattait la dévolution de ces appels aux cours royales, comme attentatoires à la majesté de la religion, qu'il ne fallait pas, disait-il, exposer aux sifflets de la plaidoirie orale dans la personne de ses ministres; il prononçait plusieurs éloquents discours contre les abus du cumul, il attaquait les dotations, l'énormité des budgets, et tout cela avec une parole singulièrement grave, élevée, conciliatrice. Ainsi, à propos des dotations de la pairie, il disait: «Messieurs, l'union politique des deux chambres, dont le roi tient le faisceau dans ses mains, est trop ferme et trop serrée pour qu'une considération, et surtout des considérations d'argent, puissent jamais la rompre; et moi aussi j'aurais comme tant d'autres des raisons pour jeter dans l'urne un vote conciliateur, et moi aussi je voudrais être agréable à ceux qui reçoivent, mais je dois être avant tout secourable à ceux qui souffrent, à ceux qui paient, à ceux qui nous ont envoyés.»

Ailleurs, M. de Cormenin combat avec sollicité pour les droits de la prérogative royale; il félicite la Convention qu'il appelle une dictature insensée, un monstrueux accouplement de pouvoirs politiques, administratifs et judiciaires; renonce de lui-même, pour alléger le budget, à l'indemnité de mille écus qui lui avait été accordée comme membre de la commission de liquidation du milliard concédé aux émigrés, en déclarant qu'il met bien au-dessus de ce léger sacrifice l'honneur de servir le roi et le pays. En un mot, tous ses discours de cette époque annoncent un esprit calme, imbu d'idées constitutionnelles, et sincèrement dévoué à la monarchie.

Comment M. de Cormenin est-il devenu démocrate et pamphlétaire? Nous l'allons voir.

Il est assez universellement reçu aujourd'hui, parmi les radicaux, que l'origine des opinions actuelles de M. de Cormenin se perd dans la nuit des temps, que la chute des Bourbons a été par lui dès longtemps prévue et désirée. Je pense, au contraire, et en cela je ne crois point faire injure à M. de Cormenin, que tout en désapprouvant les actes qui ont conduit la restauration à sa perte, il a été sincèrement légitimiste jusqu'au 6 août. Un esprit aussi logique que le sien ne pouvait pas ainsi, d'un seul bond, passer brusquement de l'idée monarchique qu'il avait déclarée vitale et sacrée à l'idée démocratique; et j'en vois la preuve dans l'inaction même de M. de Cormenin durant les trois jours; M. de Cormenin était à Paris lors de l'apparition des ordonnances, il avait fait partie des 221, et j'ai vainement cherché son nom au bas de la protestation des députés contre les ordonnances. Je ne le vois pas figurer davantage, ni à la réunion Laflitte, ni à l'Hôtel-de-Ville, et je tiens d'une source que j'ai tout lieu de croire certaine, que dans une réunion particulière composée de membres du conseil-d'Etat, il soutint vivement

qu'après l'abdication de Charles X et la renonciation du duc d'Angoulême il n'y avait qu'une seule royauté logiquement possible, celle de Henri V, et j'ajoute que tout cela n'est nullement en contradiction avec les idées et avec les actes postérieurs de M. de Cormenin; en effet, et ici je parle d'après lui-même, la dynastie du droit divin étant définitivement repoussée, il pensa qu'on ne pouvait en établir une nouvelle qu'en l'appuyant sur le principe de la souveraineté du peuple; que ce principe nécessitait de la part du peuple, un acquiescement non-seulement tacite mais formel; qu'il y avait donc lieu à convoquer les assemblées primaires à l'effet d'obtenir d'elles un mandat constituant. La démission de M. de Cormenin fut la conséquence de cette pensée.

«En arrivant à la chambre, dit M. Bérard dans ses souvenirs, je rencontrai dans un des couloirs Cormenin qui venait de donner sa démission. Le motif de cette démission était l'absence d'un mandat régulier pour ce que nous allions faire. Ce scrupule de conscience était certainement respectable, mais si nous l'eussions tous éprouvé, que n'êtes-vous devenu la tranquillité du pays? Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la question de savoir qui avait raison, de M. Bérard, admettant l'impérieuse nécessité inscrite en tête de la nouvelle charte, ou de M. de Cormenin n'admettant que l'impérieuse logique. J'ai voulu seulement rétablir les faits sous leur véritable jour.

Après avoir donné sa démission, M. de Cormenin se présenta de nouveau devant les électeurs d'Orléans qui refusèrent de lui rendre leur mandat. Ce refus pourrait bien être la conséquence même de cette logique inflexible qui avait guidé M. de Cormenin; pour lui, en effet la question monarchique n'était pas encore une question décidée; c'était une question réservée; sa profession de foi se ressentit de cette singulière position; elle n'était ni monarchique, ni radicale, elle était vague: «Point d'anarchie, dit M. de Cormenin, mais point de despotisme; point de guerre, mais point de tache au drapeau national; la révolution de juillet, mais avec ses conséquences; la charte de 1830, mais la charte améliorée: sagesse dans les lois, force dans le gouvernement, liberté dans la nation, voilà mes principes.» Les électeurs d'Orléans, pensèrent que cette déclaration disait tant de choses, qu'elle ne disait rien, et M. de Cormenin ne fut pas réélu.

Après cet échec, il se présenta devant les électeurs de l'Aix. N'ayant pas les pièces sous les yeux, je ne sais si, devant eux, il fut plus explicite; toujours est-il qu'ils le renvoyèrent à la chambre en octobre 1830; à son attitude ne fut pas tout d'abord hostile à la royauté de juillet, sa première pensée fut une pensée d'ordre, sa première parole une parole éminemment gouvernementale. Le 13 novembre, lorsque fut discutée la loi sur les récompenses nationales, en présent un article additionnel touchant le port illégal de la croix de juillet, il disait: «Ne peut-on pas craindre que, dans une émeute, des factieux déguisés n'usurpent ce signe d'honneur et n'en abusent pour égarer le peuple?... Il faut relever cette décoration aux yeux des braves qui la porteront, et qui, ayant combattu et vaincu au nom de l'ordre, seront en quelque sorte les constables populaires de l'ordre.»

J'avoue que j'ai quelque peine à faire cadrer ceci avec la phrase suivante, de la lettre de M. de Cormenin à Casimir Perier, écrite deux ans plus tard: «Que venez-vous toujours nous jeter à la tête votre royauté de juillet! Me prenez-vous pour un usurpateur de la souveraineté du peuple? Vous voulez parler apparemment de la royauté du 10 août, et celle-là vous savez qui l'a faite.»

En juin 1831, après la dissolution de la chambre, M. de Cormenin fut réélu par quatre collèges électoraux; il opta pour celui de Belley et, à l'avènement du ministère Périer, sa pensée radicale commença à se dessiner de plus en plus vive et tranchée, en même temps que se manifestait en lui le talent jusqu'alors enfoui du pamphlétaire. Ses lettres sur la *Liste civile* furent son premier essai de ce genre; la forme piquante, acerbe, injurieuse de ce premier pamphlet lui valut d'une part un très beau succès, et d'autre part, de violentes attaques; or, M. de Cormenin est une de ces natures d'artiste que le succès enflamme et que l'attaque en flamme encore plus que le succès; il se lança avec une audace plus grande dans la voie nouvelle qui s'ouvrait devant lui; il publia successivement les lettres sur l'*Apanage*, les *Trois humbles Remontrances*, la *Défense de l'évêque de Clermont*, puis enfin les *Questions scandaleuses d'un Jacobin*, dont l'immense retentissement n'a pas peu contribué au rejet de la loi de dotation, et qui a valu à son auteur une superbe ovation populaire sous la forme d'une médaille d'or, composée avec les gros sous de je ne sais combien de milliers de prolétaires.

En ce moment, le malin pamphlétaire s'occupe d'une nouvelle production qu'il s'appellera, je crois, *les Orties*; ce titre est peu rassurant pour ceux qui peuvent redouter d'être fustigés. Timon ne voulant pas de son élection biographique, et demandant qu'on s'explique nettement, j'aurais encore quelques mots à dire sur

ses *Orateurs parlementaires*, sur le caractère particulier de sa dialectique, l'ensemble de ses pamphlets et leur influence; mais, comme le papier me manque, je renvoie cela à la prochaine livraison.

C'est dans l'intervalle de ses luttes politiques que Timon publia, par fragments, dans la *Nouvelle-Minerve*, ses *Orateurs parlementaires*, réunis depuis en deux volumes, dont le premier, consacré aux orateurs de la restauration, renferme quelques préceptes généraux sur l'art oratoire que Timon ne pratique pas, mais qu'il professe avec une rare sagacité. M. de Lamennais, qui est maître passé en fait de style, prétend, m'a-t-on dit, que cet ouvrage est un des plus remarquables que la langue française ait produit depuis cinquante ans. Ce livre est en effet délicieusement écrit, large d'idées, mêlé de gravité et d'ironie, et à mon sens bien supérieur aux pamphlets. Timon fait tout ce qu'il veut de sa plume; mais peut-être abuse-t-il un peu de cette souplesse de main. Quand il tient une figure, et qu'elle lui apparaît en beau ou en laid, il ne se contente pas de la copier d'après nature, il la refait; les grands peintres négligent parfois leur modèle, l'idéal leur tient lieu de ressemblance. Je ne puis analyser ici tous les pamphlets de M. de Cormenin, dont le succès s'explique non-seulement par les passions qu'ils soulèvent, mais encore par un très grand talent de style et un caractère d'originalité incontestable. Quand au fond, la plupart ont trait à des questions de chiffres, questions compliquées et difficiles. L'auteur avait pour les traiter l'avantage d'une grande expérience administrative. Il ne m'appartient pas de critiquer l'exactitude des chiffres posés par lui et sa manière de les grouper; je m'en tiens à l'observation générale que j'ai déjà indiquée, et qui s'applique plus particulièrement au côté politique du pamphlétaire.

M. de Cormenin est l'esprit, non pas le plus vaste et le plus élevé, mais peut-être le plus logique et aussi le plus absolu de l'école radicale. Or, comme le disait dernièrement M. Garnier Pagès à la tribune, il faut se défier des esprits absolus. Le défaut de ces sortes d'esprits est de ne se préoccuper que d'un côté de la question, de défigurer et de rapetisser toutes choses, en outrant toutes choses. Quand M. de Cormenin a fait de l'économie, il a dit l'économie, et il est tombé dans le mesquin, pour ne pas dire le ridicule: c'est ainsi qu'il est venu nous parler de transformer le musée de Versailles en un atelier de couture, et le Carroussel en un jardin potager. Quand il a dogmatisé en politique, il a outré le dogme, il s'est prosterné devant le chiffre, il a compté les suffrages au lieu de les peser. Quand il a fait de la critique et du sarcasme, il a outré la critique et le sarcasme. Et alors, lui qui est un homme de paix, de méditation et de savoir; lui, rompu par une longue pratique des affaires à toutes les difficultés qui entourent l'exercice du pouvoir, il s'est jeté à corps perdu dans ce pitoyable esprit de dénigrement quand même, qui rétrécit les âmes, anéantit le respect et use tous les ressorts de la machine sociale. Il est hors de doute que tout n'est pas au mieux dans notre monde, que les abus ne manquent pas, que le fait prévaut souvent contre le droit, et que ce serait une belle tâche, bien digne du talent et du caractère de M. de Cormenin, de lutter sans cesse contre le fait, pour qu'au moins le droit ne soit pas prescrit. Mais si l'optimisme politique est toujours une niaiserie ou une lâcheté, le pessimisme n'a-t-il pas aussi ses dangers? Un pamphlet doit-il donc absolument se passer d'équité? Est-ce bien servir la cause de la démocratie que de rabaisser sans mesure les hommes et les choses d'aujourd'hui? Comment donneriez-vous au peuple cette grande foi, sans laquelle il n'est pas pour lui de grandes destinées, quand vous aurez monté son intelligence à un tel ton d'ironie et de dédain? On ne bâtit un édifice durable que sur un terrain solide, et le présent servira toujours de base à l'avenir.

uniquement amoureux de son état, il n'entrevoit d'autre bonheur que celui de servir son pays, d'autre fin que celle de mourir sur un champ de bataille. Les événements politiques de 1815 vinrent ruiner toutes ses espérances; mais ces événements furent supportés par lui avec ce calme et cette résignation qui conviennent à un gentilhomme. Professant pour madame de Menncy la plus tendre amitié et la plus expansive reconnaissance, d'Harleville ne laissait pas de conserver son libre arbitre pour défendre ses principes et ses opinions, et sa descendance pour sa tante n'allait pas jusqu'à abdiquer ses vieilles affections, et à rougir, comme quelques autres de sa caste, de la cause qu'il avait embrassée et défendue pendant quinze ans avec bravoure et succès.

Quant au sergent Bourguignon, c'était un de ces braves que la patrie en alarmes fit surgir du sol en 1792. Enlevé à la charrie de l'âge de seize ans, Magloire Bourguignon était parti de la Franche-Comté lors de la première réquisition, et depuis cette époque, n'avait cessé de suivre le drapeau de la France, tantôt en Belgique, tantôt en Italie, tantôt en Egypte. Il était entré dans la garde consulaire peu de temps après la bataille de Marengo, où il s'était distingué de façon à mériter un fusil d'honneur qu'il échangea, trois ans plus tard, contre l'étoile de la Légion d'honneur. Puis il avait fait, dans la garde impériale, les immortelles campagnes d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram; puis il était allé en Russie; et, après la malheureuse campagne de France, il avait suivi Napoléon à l'île d'Elbe, était revenu à Paris avec lui, et enfin avait terminé ses longues pérégrinations guerrières à Waterloo, dans ces mêmes plaines de la Belgique où, vingt-trois ans auparavant, il avait si glorieusement inauguré sa carrière de soldat, sous les enseignes de la république, alors une et indivisible.

Bourguignon possédait toutes les qualités et tous les défauts des soldats d'élite, surtout de ces vieux de la vieille, comme on les appelait vulgairement, et que Napoléon, dans son style pittoresque, avait qualifiés de *groggnards*!... Toujours mécontents, même au milieu du calme et de l'abondance de la paix, ces intrépides guerriers maniaient la plainte et le sarcasme, comme ils maniaient le fusil et la baïonnette. Il y avait dans ces hommes, plus d'un Juvénal et plus d'un Despréaux. La satire, mais une satire fine, ingénieuse, quelquefois acérée, et circonscrite dans un langage un peu inculte, quoique plein de tropes, de métaphores et ne manquant pas d'une certaine poésie, s'échappait de leurs lèvres souvent noircies par la poudre. Ils appelaient leur Empereur le *Petit-Tondu*, et dans ce sobriquet caractéristique, il y avait quelque chose qui rappelait l'ancienne égalité républicaine, car les soldats de la vieille garde portant tous la queue, et pour la plupart, comptant plus de campagnes que Napoléon ne comptait encore d'années, se vengeaient ainsi de la haute fortune de celui qu'ils appelaient plus communément encore le *Petit-Caporal*. Par une innocente désignation, les grenadiers de l'île d'Elbe, en 1815, surnommèrent Napoléon *Jean de l'Épée*. Dans ce sobriquet plein de justesse, ces hommes semblaient deviner tout ce qu'il y avait de témérité et d'audace dans une entreprise telle que celle de son débarquement à Cannes. En effet, sans alliés, sans troupes, et confiant dans le prestige de son nom et de son épée de bataille, Napoléon marcha sur Paris pour y reprendre une couronne garantie aux Bourbons par tous les rois de l'Europe, encore à la tête de leurs armées: on sait le reste.

Au surplus, les soldats de la vieille garde n'eussent admis que pour leur Empereur bien-aimés les épithètes et les sobriquets. Jamais leurs chefs ne furent baptisés de surnoms. Ils respectaient et aimaient leurs officiers dont ils savaient apprécier les vertus guerrières, parce que, pour commander à de tels individus, il fallait avoir fait ses preuves. Ils idolâtraient leur Empereur, c'est vrai, mais cette idolâtrie était toujours tempérée par des épigrammes incessantes qui ne pardonnaient rien.

Bourguignon grognait donc; mais sans avoir le moindre fiel au cœur. Tête à tête avec sa pipe, et même en face d'un flacon de vin, il faisait des grimaces à effrayer vingt Cosaques; mais au fond de l'âme il était satisfait et content. Du reste, d'un courage à toute épreuve et d'un sang-froid étonnant, Bourguignon avait su, dans toutes les occasions périlleuses, donner d'éclatants témoignages de sa bravoure. S'il avait su autre chose que lire et écrire, et surtout s'il avait été moins frondeur, il serait inamoviblement parvenu au grade d'officier, en consentant d'abord à passer dans un régiment de ligne; mais il tenait à mourir dans sa paroisse, comme il appelait son régiment, et envoyait faire... leur barbe (c'était encore une de ses expressions) ceux qui l'invitaient à quitter l'épaulette de laine pour l'épaulette d'argent, et disant:

— Cette laine-là vaut pour moi de la graine d'épinards. Je ne suis pas un mouton pour me laisser tondre, je veux garder ma laine: malheur à ceux qui tenteraient tant seulement de la défriser; je ne dis pas cela parce que voilà la chose!

Or, ces mots: voilà la chose! étaient le re-

frain ordinaire du sergent, le résumé de toutes ses déterminations, la froide péripétie de tous ses discours; seulement il variait la façon de prononcer ce dicton selon les individus, les circonstances et le sentiment qui l'agitait. Était-il content? sa figure s'épanouissait, ses yeux devenaient brillants, et il disait d'un ton ému: «Voilà la chose!...» Était-il de mauvaise humeur? un de ses chefs avait-il passé devant lui sans le regarder, ou un supérieur lui aurait-il fait une observation qui agaçait sa susceptibilité? le sergent devenait sombre, ses sourcils se rapprochaient, il baissait tristement la tête, et répétait en étouffant un soupir: «Voilà la chose!»

Bourguignon était donc resté sergent de grenadiers et il le serait probablement encore si la garde impériale n'avait pas cessé d'exister. Au reste, il avait de l'esprit naturel, et ce qui vaut mieux que l'esprit, du bon sens joint à une grande rectitude de jugement. Sa réputation était si bien établie sous ce rapport, que, dans la retraite de Moskow ses chefs lui donnèrent d'un commun accord la mission de distribuer les vivres en arrivant à Smolensk. Cette mission était difficile et délicate à remplir, car les soldats, même ceux de la vieille garde, étaient devenus exigeants par suite des malheurs de la retraite. Bourguignon, s'acquitta de ce qu'il appelait sa *corvée*, avec justice et fermeté, et y déploya même un tact qui fit dire au général qui commandait le corps:

— Il y a dans ce gaillard-là de l'étoffe pour faire deux majors.

Le sergent était grand, vigoureux et d'une figure qui ne manquait pas d'une certaine dignité. Son visage, hâlé et tanné par les feux du soleil d'Egypte et par les neiges de la Russie, était décoré d'une superbe balafre qu'il avait reçue à Eylau, ce qui lui avait fait donner au régiment le surnom de *Balafre*, qu'il avait accepté avec une sorte d'orgueil, sans se douter qu'un prince de la maison de Lorraine avait jadis porté et illustré ce sobriquet glorieux. D'une franchise qui allait quelquefois jusqu'à l'insulte, Bourguignon professait pour son colonel le respect le plus sincère et l'attachement le plus absolu, «car, disait-il, je l'ai vu à la besogne, et c'est un trouper fini.» Ces mots résumaient chez le sergent toutes les vertus humaines.

III.

DEUX FEMMES.—REGARD RETROSPECTIF.

La marquise Yolande Menncy avait eu le bonheur de conserver une partie de ses biens pendant la révolution, malgré l'émigration de son époux, maître des camps et armées du roi, mort dans les rangs de l'armée de Condé, en 1796. A peine âgée de trente ans, la marquise s'était donc trouvée veuve avec une fortune assez considérable, et mère d'une petite fille de deux ans, appelée Cécile. Elle résolut alors de se retirer du monde et de se confiner dans le château de Menncy, que lui avaient légué ses pères. Vers cette époque, la marquise ayant appris que sa sœur, qui avait épousé le comte d'Harleville, capitaine au régiment de Royal-Vaisseau, était morte en Autriche, où elle avait suivi son mari, émigré, de même que son beau-frère, Madame de Menncy voulut tenir lieu de mère au jeune Hector d'Harleville, son neveu, et, à cet effet, l'appela à Paris, où elle lui fit suivre les cours des écoles centrales (auxquelles succédèrent plus tard les lycées). Sur les pressantes sollicitations du jeune homme, il entra dans une école militaire, d'où il sortit officier deux ans après. Hector se distingua d'une manière particulière à Austerlitz, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille même. De 1806 à 1815, toutes les campagnes de la grande armée lui valurent des grades et des blessures. Nommé colonel pendant les campagnes de Saxe, en 1813, d'Harleville entra au commencement de 1814 dans la vieille garde, Napoléon lui ayant confié le commandement en second du 1er régiment de grenadiers.

Bien que fort opposée au gouvernement impérial, la marquise de Menncy ne vit pas sans un secret plaisir la brillante carrière parcourue par son neveu; la fortune militaire de d'Harleville était son ouvrage, et comme femme et parente, la marquise s'enorgueillissait de la splendeur d'une épée qui défendait une cause que cependant elle haïssait.

Le retour des Bourbons, en 1814, la combla de joie; elle voulut faire entrer son neveu dans la maison rouge du roi, mais le colonel d'Harleville lui répondit qu'il n'abandonnerait jamais le régiment que l'Empereur lui avait confié, et que le roi avait daigné lui laisser. Le colonel fut envoyé à Nancy avec la vieille garde, qui prit le nom de grenadiers royaux, et profita de cette oisiveté pour aller voir son père, qui se mourait à Vienne, au moment où il allait enfin s'acheminer vers la patrie si longtemps absente. Après avoir reçu le dernier soupir du comte d'Harleville, le colonel se préparait à retourner à Nancy, lorsqu'il apprit tout à coup les événements du 20 mars, et l'arrivée de Napoléon à Paris. Il hésita, non sur le parti qu'il avait à prendre, car ce parti était tracé par l'honneur, mais sur la manière d'être encore utile à son pays, lorsqu'il reçut l'ordre du ministre de la guerre de

FEUILLETON.

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

LE MARGUILLIER.

II.
(Suite.)

UN GROGNARD PUR SANG.

Le colonel Hector d'Harleville était un de ces hommes essentiellement nés pour le métier des armes. D'une nature vigoureuse, comme la noblesse française en a fourni grand nombre à la patrie, Hector était d'un caractère froid, qui n'excluait cependant pas la franchise. Il avait manifesté, dès sa jeunesse, l'antipathie la plus prononcée pour les liens du mariage, et,

royen sur-le-champ dans la capitale, où son régiment avait été appelé, et d'en conserver le commandement supérieur.

Les événements se présentaient avec tant de rapidité que le colonel eut à peine le temps d'embrasser sa tante avant d'entrer en campagne. Dans cette visite, la marquise essaya d'ébranler la fidélité de son neveu en l'engageant à rejoindre le roi à Gand.

—Ma chère tante, lui répondit Hector, je tiens à conserver votre estime, qui m'est plus chère que la vie; je la perdrais infailliblement, cette estime, si j'abandonnais mon drapeau au moment du danger: je suivrai l'Empereur et je combattrai, non pour lui, mais pour l'indépendance de mon pays.

Madame de Mennecey n'hésita plus et laissa partir son neveu; mais elle lui fit promettre de revenir auprès d'elle, quelle que fut l'issue de la campagne, dans le délai de six mois.

—Je vous le promets, avait répondu le colonel; car, en moins d'une année nous devons vaincre ou succomber. Vainqueur ou vaincu, je reviendrai à Mennecey et ne vous quitterai plus.

Hector avait tenu parole.

Madame de Mennecey, outre la vive affection qu'elle portait au fils de sa sœur, avait encore un autre intérêt au retour du colonel; elle sentait sa santé s'affaiblir à tout instant, et bien qu'elle n'eût pas encore cinquante ans, les infirmités d'une vieillesse prématurée s'accumulaient chaque jour sur sa tête: «Que deviendra après moi un Cécile! se disait-elle; qui ne sera garant de son bonheur! qui la protégera, qui l'aimera, lorsque je ne serai plus, si ce n'est son cousin, mon fils adoptif, mon brave Hector? »

A cette idée venait se joindre celle-ci: la révolution avait fait une brèche sensible à sa fortune; mais pourtant, grâce à son esprit d'ordre, la marquise se trouvait encore à la tête d'une trentaine de mille livres de rente. Hector d'Harleville ne possédait rien que son titre de baron de l'empire, qu'il avait abdiqué, et est vrai, pour prendre celui de comte qu'avait son père, et son traitement de colonel en disponibilité. La pauvreté, ou pour mieux dire, le peu de fortune d'un neveu qu'elle idolâtrait (car son beau-frère n'avait légué à son fils que des dettes), navrait le cœur de la marquise; elle ne pouvait se faire à la pensée de voir un d'Harleville, un si proche parent de l'illustre maison des Mennecey, réduit aux misères proportions d'un officier de fortune; son orgueil aristocratique se soulevait à cette seule pensée.

En l'attirant auprès d'elle, en l'installant à ses côtés, elle mettait le colonel en demeure de se prononcer. Jus qu'à lors, ennemi du mariage, d'Harleville finissait par se laisser séduire par les charmes et l'esprit de Cécile, qu'il aimait jadis comme une jeune enfant, qu'il aimait plus tard comme une fille charmante et une femme accomplie. Une alliance ne serait donc pas impossible, et les deux branches de sa famille, ne formant plus qu'un seul tronc, pourraient encore pousser des rejetons aussi vigoureux, aussi brillants que par le passé; l'économie serait continuée par le colonel, qui hériterait de ses doctrines comme de ses biens, et continuerait après sa mort l'œuvre de régénération à laquelle elle avait elle-même consacré sa vie. En supposant que les choses tournassent ainsi les maux de l'émigration seraient effacés, et la révolution ne serait plus qu'un mot vide de sens dans les archives des familles des Mennecey et des d'Harleville, comme il l'était déjà dans les conseils de la restauration; voilà quels étaient les projets et les réflexions de la marquise.

An surplus, cette femme, qui appartenait par son âge, par son rang, par ses préjugés, au XVIII^e siècle, était une excellente mère. Dans sa jeunesse, et lors des premières années de son mariage, quelques aventures qu'elle avait eues, dit-on, avec des personnages marquants de la cour de Louis XVI, avaient attiré sur elle la malignité du monde; mais la révolution fut un creuset où se purifièrent toutes les faiblesses de cette société déréglée, et d'un peu corrompue par Voltaire. Crébillon fils, d'Alembert et Diderot. La marquise déploya un véritable courage dans ces temps calamiteux; elle abandonna plus d'une fois sa résidence de Mennecey pour aller passer quelques instants auprès de son mari, et chacune de ces excursions était faite au péril de sa vie; aussi, le mari, qui avait fulminé contre sa femme au temps de la jeunesse de celle-ci, se trouva-t-il désarmé par ce dévouement conjugal, et mourut-il en lui adressant les plus touchants adieux. Bientôt la dévotion succéda chez la marquise, comme chez toutes les femmes un peu exaltées, à l'entraînement des passions éteintes, et elle se fit attacher dans les dernières années de sa vie par sa piété sincère et sa bienfaisance que, dans sa jeunesse, elle s'était fait remarquer par son luxe et ses dissipation. Madame de Mennecey avait élevée sa fille, qui était son unique enfant, sous ses yeux; ce gage du pardon et du retour de l'estime du mari avait concentré pour ainsi dire toutes ses affections: l'amour de Dieu et l'amour de sa fille se partageaient ce cœur sillonné par plus d'un orage.

Le retour des Bourbons, celui des anciennes traditions de la famille, ses préjugés de caste, les bienfaits d'une paix qui, en 1814, n'était ni honorable ni préjudiciable à la dignité du pays, exaltaient en elle, pour le trône restauré, une tendresse que les ans n'avaient point affaiblie. La malheureuse équipée du 20 mars, comme elle l'appelaient, en remettant en question jusqu'à l'intégrité du territoire français, augmenta la haine de la marquise pour Napoléon, en raison directe de son amour pour des princes qui avaient été forcés d'abandonner une seconde fois la terre sacrée de la patrie. Cependant, madame de Mennecey n'avait point opposé tant d'obstacles, comme nous l'avons dit, à la détermination de son neveu, qui allait défendre les aigles impériales sur les rives de l'Escaut, parce qu'elle avait quelque chose de chevaleresque dans le caractère, et qu'après tout, malgré ses préjugés, elle comprenait la langue de l'honneur.

Mais la paix, revenue forcément à la suite du désastre de Waterloo, l'avait satisfaite puisqu'elle sentait, par le seul fait du nouvel ordre de choses, que son neveu allait revenir et lui rester pour toujours, et que les projets qu'elle avait conçus pour la glorification de sa maison ne pourraient plus être renversés par un boulet de canon.

Cécile de Mennecey était une grande et belle fille, dont les manières, un peu gauches, se ressemblaient de l'éducation qu'elle avait reçue, car sa mère, conservant la plus profonde répugnance pour les institutions du régime impérial, n'avait jamais voulu la placer dans un de ces grands et célèbres pensionnats où, sous le consulat et sous l'empire, on apprendrait tout aux jeunes personnes riches et titrées, excepté la science d'être heureuses en ménage, c'est-à-dire les vertus propres à être bonne mère et chaste épouse. Mais si l'éducation publique de cette époque avait des inconvénients, on ne peut nier non plus que l'éducation particulière, même la plus rationnelle et la plus complète, n'eût aussi ses écueils et ses lacunes. L'émulation n'existe pas dans un cours d'études solitaire, l'âme n'a point de ressorts, l'esprit, constamment privé des véhicules de l'amour-propre, s'accroît et s'émoult; il n'y a ni palmes à disputer, ni honneur à briguer, le travail est pâle et sans saveur, l'élève ne connaît ses devoirs avec la rectitude d'une horloge, et se livre à ses loisirs comme à une tâche inévitable; point de tempêtes, point de beaux jours; maistrissi point de naufrages, et point de fatales heures dans l'éducation domestique; c'est une nézation continuelle du bien et du mal, c'est un milieu sans peines, sans plaisirs, et par conséquent sans poésie; on apprend chez ses parents, mais on apprend mal; on glane quelques connaissances superficielles, mais on ne possède rien de solide.

Cécile avait eu une de ces éducations-là; elle avait beaucoup appris, mais elle avait peu retenu. De ses nombreux maîtres, elle n'avait su profiter que des leçons de son professeur de musique, et de ses maîtres de danse et de dessin; les autres avaient perdu leur temps, et la jeune fille avait gaspillé le sien. Cependant, madame de Mennecey ne manquait pas d'une certaine pénétration dans l'esprit, et d'une grande force de volonté; elle avait de la mémoire; sa conversation, lorsqu'elle était dominée par un sentiment intime, peillait de saillies; saineuse d'habitude, mais trop portée à abandonner sa gravité lorsque le plaisir se révélait à ses yeux, elle était tout à tour, de même que les enfants gâtés, vive et lente, mélancolique et folle, selon l'occasion. Cécile possédait une grande distinction de traits, de beaux yeux, une riche chevelure, et avec tout cela ce regard limpide qui devait inévitablement changer d'expression quand le feu des passions serait venu allumer sa prunelle et colorer son visage au galbe si fin et si régulier.

Émile MARCO DE SAINT-HILAIRE

(à continuer.)

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

DÉBATS.

Vendredi, 17 Avril, 1846.

LOI DES MUNICIPALITÉS.

Vendredi soir, l'hon. M. D. B. Papineau, fit motion, conformément à l'avis qu'il en avait donné le jour précédent, que la chambre se constituât en comité, pour considérer s'il n'était pas expédient de rappeler la loi des municipalités pour présenter un nouveau bill à ce sujet. Il concevait que la plus grande partie des dispositions de cette loi pouvaient rester telles qu'elles sont maintenant, mais il y avait des amendements très nécessaires à faire, et puis qu'il fallait présenter un nouvel acte, il pensait qu'il serait beaucoup moins embarrassant et beaucoup plus clair pour le peuple d'avoir la loi et les amendements réunis dans un seul acte, que de les avoir éparés dans divers actes du parlement. C'est pourquoi il se proposait de présenter un bill qui renfermerait la plus grande partie des dispositions de celui que la législature sanctionna sur le même sujet dans la dernière session, et les quelques amendements qui lui paraissent nécessaires.

M. Chabot pensait que l'on n'avait pas encore en ce temps de se convaincre des bons ou mauvais effets que devait produire cette mesure; les gens commençaient à comprendre les dispositions de l'acte passé l'année dernière, il était mieux d'en faire une plus longue expérience, et ne pas obliger le peuple à se soumettre encore au fonctionnement d'une nouvelle loi.

M. Taché dit que s'il comprenait bien l'hon. M. Papineau il ne s'agissait que de mettre en un seul corps la loi déjà en force, avec les amendements qu'il y avait à faire.

M. Chauveau était fâché de voir qu'aucune loi ne pouvait fonctionner tranquillement dans ce pays, sans être à tout instant amendée et changée de toutes manières. Il voulait savoir si l'on avait quelque raison pour proposer des amendements à la loi des municipalités, et quelles étaient ces raisons.

M. Papineau dit qu'il n'y avait dans le nouveau bill que très peu de dispositions nouvelles: qu'il adopte cette démarche seulement pour que la population des campagnes puisse voir d'un coup d'œil ce qu'elle a à faire, et qu'au lieu d'avoir deux actes à comparer, elle n'ait qu'une seule loi qui renferme tout.

M. Boullifier voulait savoir si c'était l'intention du ministère de faire des changements dans le système de voirie; si c'était le cas cette mesure serait reçue avec une grande satisfaction, car il était reconnu que ce système, tel qu'il existe actuellement, est une source d'inconvénients.

M. Chauveau pensait que la session était trop avancée pour permettre à la législature de prendre ces amendements en considération. Ou les changements étaient peu considérables ou ils l'étaient beaucoup; dans le premier cas on pouvait retarder à une autre année, et acquiescer un peu plus d'expérience sur le sujet; dans le second cas, il était trop tard, et les membres du ministère qui trouvaient des amendements très-nécessaires et qui ne les avaient pas présentés plus tôt, étaient coupables d'un grand tort. Mais le mieux était de savoir sur quelles raisons était basée la motion devant le fauteuil. Lorsqu'on venait dire qu'il est expédient de rappeler une loi passée l'année dernière par les trois branches de la législature, n'était-il pas convenable de demander pourquoi on agissait ainsi?

M. Cauchon dit que la question de savoir s'il est nécessaire de légiférer sur un sujet doit venir aussitôt que la mesure est présentée à la chambre; c'est pourquoi il se croyait en droit de demander pour quelles causes on voulait révoquer la loi des municipalités? On doit légiférer le moins possible, hormis qu'on ne veuille légiférer pour empêcher. Il pensait que l'on n'avait pas fait une assez longue expérience de la loi des municipalités. Douze mois n'étaient pas suffisants pour faire connaître les différentes interprétations qu'on peut donner à une loi. Il fallait laisser écouler quelques années, sans quoi on se trouverait dans la nécessité de revenir sur le sujet chaque année, de rappeler de nouveau la loi pour lui faire subir des amendements. Il ne trouvait pas à-propos de revenir si promptement sur une loi que le peuple ne connaissait pas du tout avant la dernière session, et à laquelle cependant il semblait déjà s'accoutumer; une fois qu'on a porté les gens vers certaines habitudes, il ne faut pas les en détourner aussitôt.

M. Papineau dit qu'il n'est pas prêt à donner les raisons qu'on lui demande, mais qu'elles seront données en temps convenable.

M. La Fontaine dit qu'il voterait pour la motion, parce qu'il était convaincu que cette loi avait besoin d'amendements; lors de sa présentation l'année dernière il avait prédit qu'elle ne pourrait fonctionner sans inconvénient, et sa prévision ne s'était que trop bien vérifiée; les personnes de sa profession surtout en avaient fait une pénible expérience; les explications qu'il avait fallu donner à tout moment sur les dispositions de cette loi avaient demandé un temps et des soins considérables. Il était d'opinion comme ses amis qui l'avaient précédé qu'il fallait rappeler les lois le moins souvent possible, parce qu'en les révoquant incessamment, on apprend au peuple à ne point les respecter. Mais dans le cas présent, ce n'était pas sans besoin. Il valait infiniment mieux réunir les amendements, et la loi en un seul corps. La principale suggestion qu'il avait à faire était relative à la manière de décider les élections contestées, il pensait que le moyen le plus pratique était de présenter, une requête aux juges, parce qu'autrement l'année s'écoulerait avant que l'élection soit décidée. La motion passe sans division.

LA LOI D'ÉDUCATION.

L'hon. M. Papineau fit, par rapport à la loi des écoles la même motion qu'il avait faite par rapport à l'acte des municipalités. La chambre se forma en comité pour considérer s'il n'était pas expédient de rappeler l'acte des écoles actuellement en force pour en donner un autre qui renfermerait, comme le nouveau bill des municipalités, la plupart des clauses de l'acte passé l'année dernière, à l'exception de quelques amendements qu'il se proposait d'introduire. Il ne voulait pas donner sur cette mesure de plus amples explications que sur celle qui venait d'être considérée par la chambre. Il dirait seulement les deux principaux amendements qu'il se proposait d'introduire, c'était: 1^o. de faire cesser tout-à-fait les cotisations volontaires, 2^o. au lieu de faire payer tant par mois aux enfants qui vont à l'école, d'obliger tous les enfants en âge d'aller à l'école, de payer tant par mois. Les autres amendements n'étaient que des matières de détail.

M. Chabot demanda si l'on se proposait d'insérer des bureaux d'examineurs.

M. Papineau dit qu'on avait déjà pensé à introduire cette disposition, mais qu'en réfléchissant on avait cru que les instituteurs n'étaient pas déjà trop communs deviendraient encore plus rares, lorsqu'ils seraient obligés de venir se faire recevoir par des bureaux d'examineurs; la crainte d'être refusés, en empêcherait beaucoup de se présenter, et cette disposition serait alors nuisible qu'avantageuse.

M. Cauchon dit qu'il était satisfait de voir qu'on se proposait d'abolir la cotisation volontaire, il avait été lui-même en faveur de cette disposition l'année dernière, mais il s'était convaincu de plus qu'elle ne pouvait pas opérer. S'il était un objet au monde pour lequel on devrait se taxer, c'était assurément pour l'éducation, et si nous devons risquer une fois notre popularité, ce doit être pour ce sujet. Parmi les changements qu'il trouvait urgents, était l'institution d'un bureau d'examineurs. Il suggérerait aussi de nommer un surintendant pour chaque district, au seul d'un seul pour tout le pays. Ce surintendant serait le président d'un bureau d'examineurs dans chaque district. On pourrait introduire dans l'acte certaines dispositions qui mettraient toute personne en liberté de faire l'école, même quand elle ne serait pas reçue par le bureau d'examineurs; mais ceux qui auraient été jugés par ce bureau en état d'enseigner, devraient au moins être certains de trou-

ver une situation honorable. Ce bureau pourrait être chargé de décider les conflits qui surgissent entre les commissaires et les maîtres d'école. Dans de petites localités il existe quelquefois de grandes passions, et l'on a vu des commissaires sacrifier à leurs caprices des instituteurs habiles et éclairés. On a donné aux commissaires un pouvoir illimité; c'est encore un des points qui auraient besoin d'amendement.

La motion fut emportée à l'unanimité.

Judi M. Moffatt présenta une pétition de onze conseillers de la cité de Montréal, exposant les circonstances relatives à la récente élection du maire de la cité, et demandant à la chambre d'adopter des moyens pour mettre fin à l'état de discorde qui régnait maintenant dans la municipalité de cette ville.

M. Cayley fit motion que la chambre se formât en comité pour amender la cédule des droits accordés par la Se Vict. ch. 31.

M. Méthot au fauteuil.

M. Cayley dit que la première mesure qu'il voulait introduire dans cette chambre, était l'abolition totale du droit sur le foinet américain; c'était une question d'importance vitale tant pour le commerce d'exportation que pour celui d'importation, elle devait décider de la richesse et de la prospérité de cette province. Il se faisait fort de prouver que les commerçants du Canada pourraient lutter avec leurs voisins, dans le transport des produits de l'Ouest, par le moyen des laes d'en haut et de ceux du St. Laurent. Le premier point était de trouver une route qui pourrait aller en concurrence avec le canal Erie, et offrir un meilleur accès au commerce des ports d'en haut; et de prouver que les ports en Europe ne pourraient lutter avec eux, aux taux ordinaires du fret. En mettant le droit d'exportation à 32s. le quarter l'Europe ne pourrait pas entrer en concurrence avec le Canada, et pour prouver cela, il n'avait qu'à référer aux prix ordinaires, tels qu'on les trouvait dans les rapports fournis à lord Palmerston, par les consuls anglais.

Le prix ordinaire, d'après ces rapports, était de 49s. 6d. le quarter ou 6s. 3d. le minot, et le fret ordinaire était de 4s. 10d. Il y avait donc une différence de 8s. le quarter entre les prix d'ici et ceux d'Europe et ceci était en faveur des produits Canadiens, puisque le fret qui se monte, à proportion du coût d'un baril de farine, de 4s. 6d. à 5s. se monte avec le blé à 8s. le quarter. Avec le prix de 32s. le quarter, les Canadiens n'avaient rien à craindre des marchés Européens. Ils avaient trois ans pour se préparer à la lutte, et ils devaient unir tous leurs efforts pendant cette période pour s'assurer le commerce d'exportation de l'Ouest, à travers leurs eaux intérieures. Son seul désir était d'accroître le commerce d'exportation; il pensait qu'il était du plus grand intérêt pour le cultivateur d'avoir un marché au grain, bien établi, et il était convaincu que l'introduction du blé Américain nuirait nullement aux prix du grain Canadien.

M. Esnangier pensa qu'il ne serait pas sage d'en venir à un vote sur cette question. Elle était de la plus sérieuse importance pour le Canada-Ouest; et nuirait assurément au District qu'il représentait. Affirmer par une résolution qu'il était nécessaire de rappeler le droit de 3s. était une affaire sur laquelle on ne devait pas passer légèrement. Il pensait que les taux du fret avaient été estimés trop bas par l'hon. Inspecteur Général. Il voulait faire remarquer aussi que beaucoup de cultivateurs avaient conservé du blé dans l'espérance de temps meilleurs, et que si le prix du fret était augmenté, ils perdraient les avantages qu'ils avaient anticipés.

M. Robinson dit qu'il ne balançait pas à se prononcer en faveur de la résolution. Il pouvait prouver que lorsqu'il n'y avait aucun droit, les prix avaient été plus hauts à New-York et à Rochester qu'en Canada. Il n'attendait pas de cette mesure un changement immédiat, mais c'était à l'avenir qu'il regardait, et quant aux taux de blé, de fret, il ne pensait pas qu'on pourrait l'obtenir, tant que les canaux ne s'ouvriraient pas.

M. Moffatt pensait que cette mesure ne ferait aucun tort aux cultivateurs.

M. Williams croyait que la raison qui pouvait avoir porté les Américains à envoyer leurs produits par le Saint-Laurent, n'existait plus. Leur objet avait été d'éviter de payer le droit étranger en Angleterre. Il pensait donc que les américains maintenant préféreraient envoyer directement leurs produits à leurs propres ports de mer. Mais ce n'était pas à dire qu'il voulait s'opposer à la résolution. Il aimait que l'on fit l'expérience de cette mesure, et s'il y consentait c'est qu'il croyait qu'elle ne ferait aucun tort au cultivateur. Dans tous les cas pourtant cette démarche lui semblait prématurée. Il aimerait à connaître auparavant ce qui serait fait dans le parlement d'Angleterre à ce sujet.

M. le solliciteur général Sherwood dit qu'il ne voulait pas entrer en discussion sur les prix du fret et du grain, mais qu'il s'attachera au principe en lui-même, et demandera à tous les honorables membres s'il n'était pas avantageux pour le Canada de s'assurer le commerce de l'Ouest. Quelqu'un avait dit que cette mesure ne pourrait pas nous attirer ce commerce; pour lui il était plus porté à croire ce qu'en avait dit l'hon. inspecteur général. Mais parce qu'il y avait des doutes à ce sujet, fallait-il ne rien faire du tout n'adopter aucune mesure pour faire face aux difficultés, et attendre tranquillement la décision du parlement Anglais? Il ne croyait pas cette conduite justifiable; chacun devait s'efforcer d'éloigner les maux dont le pays était menacé par la mesure de sir Robert Peel. Quoiqu'il représentât une cité, il sentit le dernier à supporter une mesure qui affecterait les intérêts du cultivateur, mais il considérait les intérêts commerciaux et agricoles comme si étroitement liés qu'on ne pouvait faire tort aux uns sans en faire aux autres.

Mais il était évident que cette mesure ne pouvait faire tort aux cultivateurs, puisque pendant les quatre dernières années le prix du blé avait été plus élevé dans les Etats-Unis que dans cette province.

M. Baldwin dit qu'il n'était pas prêt à voter pour la résolution, à moins que l'on n'eût fait quelque moyen pour dé-

liver du tort que cette loi postigo américain pouvait faire. Il pouvait se faire, ce que les marchés des Etats-Unis, qui s'abonnent maintenant élevés dans le temps où il n'y a de WELLINGTON et mais ce n'était pas une raison et la marine de la Grèce seraient encore maintenant, l'abonnement.

que cette mesure serait avant préparé expressément par et au commerçant, il était offert au public en ce genre chambre de l'adopter, mais chez M. Mackay, No. 11. sait un changement sans reçoit aussi les abonnements les avantages qui en résulte J. G. MOUNTAIN. la nécessité de voter contre l'opposition était de peu de laisser aux membres agriculteurs

M. Colville supporta la résolution, mais, le 20 mai daît comme un axiome que le commerce de l'Ouest serait d'un immense avantage pour le Canada, et il regardait les mesures proposées, comme devant nécessairement nous amener ce résultat.

M. Draper dit qu'il s'opérait actuellement de grands changements dans la politique commerciale, que ces changements étaient de nature à produire de très grands maux dans ce pays; et qu'en conséquence il fallait faire des efforts pour apporter des remèdes à ces maux. Le premier mal qu'allait occasionner ces changements, c'est qu'ils nous priveraient d'un bon marché; le second, c'est qu'ils feraient tomber les revenus de la province. Telles étaient les deux principales propositions. Il était admis d'abord, que le mal résultant de l'abolition du système protecteur était entièrement au-delà de leur contrepoids. Il voulait donc savoir si le droit de 1s. était imposé pour le profit de fermer le Haut-Canada ou de celui de la Grande-Bretagne? Il n'avait qu'à examiner les circonstances sous lesquelles il avait été imposé pour voir que c'était au profit ou fermier de la Grande-Bretagne. En effet, il avait été fait une condition lorsque l'Angleterre avait permis à nos produits de rentrer, moyennant un droit de peu de chose. Et lorsqu'elle nous dit que dans trois ans elle admettra nos céréales libres de tout droit, pourquoi conserver un impôt qui a rapport aux intérêts de l'empire et non à ceux de la colonie. L'impôt n'était jamais avantageux au fermier quoique beaucoup de personnes le pensassent. Ceci pose, il voulait demander quel profit il y aurait à continuer d'après l'ancien système, et à envisager les difficultés de sans-froid? La protection avait cessé d'être un principe de politique, coloniale; ce changement était de nature à produire des conséquences pernicieuses, mais il y avait encore trois ans pour parer à ces funestes conséquences, et c'était aux représentants du peuple à se porter en avant.

Mr. Cauchon parla contre l'adoption trop précipitée de cette résolution.

M. Chalmers, McDermott de Dundas, Gwyn, Baillie, parlèrent à l'appui de la résolution.

M. Chauveau s'exprima en anglais dans le sens de la motion de M. Merritt. La question importante qui est maintenant devant la chambre d'Assemblée n'est pas plus sérieuse attention. Il serait très difficile pour le pays, quelques puissent être les conséquences politiques, du vote de la chambre sur cette mesure, il serait triste pour le pays que l'esprit de parti prévâit sur le mérite même de la question (hear! hear!) sur les banes de la droiture. Assurément que l'administration, ni le pays ne retireraient aucun avantage des discours tels que ceux qui viennent d'être faits par l'honorable représentant de Leeds, et par l'honorable représentant pour Cornwall. (Très-bien! à gauche). Avant que d'entendre ces messieurs, je ne soupçonnais pas qu'on pourrait y avoir d'autre chose à envisager dans cette grande question, que les intérêts matériels du pays; j'avais oublié à quel parti politique j'appartenais, j'étais sur le point même d'oublier que j'appartenais au Bas-Canada. Les discours des membres ministériels m'ont fait souvenir qu'il y avait dans cette chambre un ministre et une opposition, un Haut-Canada et un Bas-Canada.

Les honorables membres qui ont jugé à propos de parler d'une si étrange manière de l'honorable représentant de Montmorency, n'ont pas compris cet honorable membre. Il n'a pas fait et n'a pas voulu faire j'en suis certain un appel à l'esprit de parti. Il a trop montré l'intelligence de la haute question qui nous préoccupe pour avoir voulu la ramener à d'aussi mesquines proportions. J'ai écouté avec attention les observations des honorables représentant de London et de la cité de Montréal, et je regrette infiniment que ceux des honorables membres que leur expérience et leur lumières mettent à la tête de ceux qui siègent de ce côté-ci de la chambre n'aient pas jugé à propos de traiter cette question comme elle devrait l'être. (hear! hear!) C'est un singulier spectacle qu'offre cette chambre: une opposition calme et silencieuse, tandis que le parti ministériel se distingue par des bravades et des défis; assurément que les votes sont renversés.

Je n'ai pas la présomption de vouloir discuter la question d'économie politique qui se présente et que je ne crois pas encore suffisamment éclairée, mais je dois dire qu'en face de la nouvelle politique que l'Angleterre veut adopter, la colonie doit prendre une attitude qui puisse la faire respecter (applaudissements à droite). Si le bon côté de nos relations avec la mère patrie doit disparaître, il faut que le mauvais côté disparisse aussi, si le lien colonial doit devenir une chaîne de fer il faut la briser (vifs applaudissements sur les bancs de la droite). C'est à

L'Angleterre plus qu'à nous, à chercher le remède au mal qu'elle nous fait; mais cela ne doit pas nous dispenser de lui indiquer ce que nous considérons être un remède efficace.

—MM. JOHNSTON, McDONALD de Glenary, Cauchon, Dewitt, parlèrent contre; nous sommes fâchés que l'abondance des matières ne nous permette pas de faire une analyse de leurs discours.

L'orateur ayant repris le fauteuil, Mr. Draper dit qu'après ce vote il était de son devoir de faire motion pour que les autres ordres du jour fussent remis.

Après quelques remarques la chambre s'ajourna.

Conseil Législatif.

Mardi, 16 Avril.

Plusieurs pétitions sont présentées. Le Conseil se forme en comité sur un message de l'Assemblée Législative, relatif aux Isles de la Magdeleine.

M. Morris dit que le gouvernement avait reçu quelques communications relatives à ce sujet. Le bruit courait que le peuple des Isles de la Magdeleine était dans un état de tumulte mais il avait le plaisir de dire que ce bruit n'était pas fondé.

M. Neilson dit qu'il ne connaissait pas personnellement les Isles en question, mais que d'après les pétitions il paraissait qu'elles ne désiraient pas être annexées à l'Isle du Prince Edouard.

Le Comité concourut dans la résolution, et les Hons. MM. McGill, Morris et Neilson furent nommés pour rédiger une adresse au gouvernement à ce sujet.

L'acte des Sociétés d'Agriculture fut ensuite lu pour la seconde fois, et référé à un Comité Spécial.

JEUDI, 16 Avril.

Le Receveur Général met sur la table les rapports de l'Inspecteur des bureaux d'enregistrement dans les Districts de Québec, de Trois-Rivières et de Gaspé.

Le Comité chargé de rédiger une adresse à Son Excellence, au sujet des Isles de la Magdeleine, présenta son projet d'adresse.

Sur motion, la chambre concourut dans l'adresse, elle ordonna qu'elle fût grossoyée et l'orateur reçut ordre de la signer au nom du Conseil.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Une assemblée de cette compagnie a eu lieu mercredi à l'hôtel Rasco dans le but d'élire des directeurs selon la charte.

RÉSUMÉ et quintessence de la Fameuse Correspondance Ministérielle.

Ce que l'on vous propose est une réduction du principe de la responsabilité, en tant qu'il s'agit de son application au Bas-Canada. Puisque M. Draper admet que la section Bas-Canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir?

J'en viens donc à une conclusion sur laquelle vous ne pouvez pas vous méprendre. C'est qu'en fait d'administration, le Bas-Canada doit avoir ce qui est accordé au Haut-Canada; rien, de plus, mais aussi rien de moins.

J'ai écrit hier à M. Draper dans le sens de vos observations écrites et de celles que m'a faites ensuite Morin verbalement.

Dans le fait, il n'y a pas d'autre moyen que celui que vous suggérez de former une administration forte et durable. Je le dis franchement à Draper, et je lui conseille de l'adopter si la chose est en son pouvoir.

—Extrait d'une lettre de l'Hon. R. E. Caron, à l'Hon. L. H. La Fontaine, en date du 19 sept. 1845.

J'ai souvent réfléchi sur le sujet, avec un bien vif désir d'effectuer une bonne intelligence avec le parti auquel vous êtes lié, comme constituant la majorité de la Représentation du Bas-Canada dans l'Assemblée.

JE NE VOUS CACHE PAS ET JE VOUS REPETERAI CE QUE JE VOUS AI DÉJÀ DIT, QUE JE CONSIDÈRE DEPUIS LONGTEMPS L'ABANDON PAR M. VIGER, DE LA PLACE QU'IL OCCUPE, COMME ESSENTIEL À LA FORCE DU GOUVERNEMENT!

—Extrait d'une lettre de l'Hon. Wm. Draper à l'Hon. R. E. Caron, en date du 19 nov. 1845.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 21 AVRIL, 1846.

La Session Legislative.

LA SÉANCE DE VENDREDI.—LA RÉOLUTION DE M. CAYLEY, POUR AMENDER LA 8e VIC. CHAP. 3 ET LA 6e VIC. CHAP. 31, ET ENLEVER LES DROITS DE 3s. SUR LES BLÉS ÉTRANGERS.—LES MINISTÉRIELS INDOLICES.—DÉPIT DU CHEF DU CABINET EN VOYANT L'INSUBORDINATION DANS SES RANGS.—L'INSPECTEUR GÉNÉRAL QUI VOULAIT EMPORTE LA QUESTION D'EMBLÉE, EST FORT DÉSAPOINTE DE VOIR SES AMIS VOULOIR LA REMETTRE AUX Calendes Grecques.

La séance de vendredi dernier a été remplie d'intérêt. La résolution de M. Cayley tendant à enlever entièrement les droits provinciaux de 3s. par quartier, sur les blés américains, destinés à l'exportation, affectait trop les intérêts canadiens pour ne pas amener en contact toutes les opinions de la chambre et surtout celles des représentants des comtés agricoles.

Sous le système actuel, il est avantageux pour les blés des Etats de l'Ouest de passer par le Saint-Laurent comme en payant un droit de trois chelins par quartier, car alors ils gagnent en arrivant en Angleterre d'être reçus comme des produits coloniaux, c'est avec cette perspective d'un transit considérable sur et à travers nos lacs et nos rivières, que les grands canaux du pays, les améliorations des voies de communications intérieures ont été faites; on sait les sommes énormes que quelques-uns de nos travaux publics ont coûté, et surtout le canal de Welland. Maintenant cette nouvelle mesure financière en Angleterre doit nécessairement affecter l'avenir du commerce et de l'agriculture du Canada.

soir, l'honorable inspecteur-général voulait faire adopter à la chambre sa résolution pour abolir le droit de 3s. par quartier.

Nous sommes certainement en faveur de la liberté du commerce; c'est, à notre avis, un des plus grands bienfaits de la civilisation moderne.

Pour le présent, c'est bien différent; car il y a toute apparence qu'en nous privant de tous les avantages du régime colonial, on va nous laisser le fardeau de toutes les charges qu'il impose.

Par exemple ne faudrait-il pas faire admettre dans les Etats-Unis nos produits libres de tous droits? Abolir tous les droits impériaux sur tout ce qui entre dans le pays, et enfin ouvrir notre commerce au monde entier, en rendant libre aux vaisseaux de toutes les nations la navigation du St. Laurent?

Il n'y a aucun doute que si la navigation du St. Laurent n'est pas ouverte pour les vaisseaux américains tout le commerce de l'Ouest se dirigera sur les ports de New-York et Boston, et si aujourd'hui le transport est moins coûteux par le St. Laurent, nos entrepreneurs et actifs voisins ont bien d'autres moyens d'améliorer leurs voies de communications de manière à voyager à meilleur marché et d'une manière plus expéditive; nous sommes donc d'opinion, dans l'intérêt de nos compatriotes, que la résolution isolée de l'inspecteur général, ne devrait pas aujourd'hui rencontrer l'assentiment de la chambre.

C'était quelque chose de curieux que d'observer la physionomie du côté ministériel dans cette fameuse séance de vendredi. Il était facile de voir que ces messieurs ne s'entendaient guère sur la question sur le tapis, et cependant ils paraissaient s'entendre tous à suivre la marche de l'opposition, ses mouvements, ses dispositions.

La fin de la séance le ministère qui voulait absolument abolir les 3s. par quartier sur le froment américain, n'en était pas moins enfoncé par une majorité de sept. Mais M. Draper avait signifié sa mauvaise humeur d'une façon tout-à-fait explicite et l'ajournement subit de la chambre fit sensation dans la ville.

La tactique parlementaire du chef du cabinet fit son effet; les ministériels sont résolus de suivre leur maître partout où il les conduira, car ils ont bien compris que sans lui l'administration ne serait pas 48 heures debout, n'en déplaise à M. VIGER qui travaille tant!

ARRIVÉE DE L'UNICORN A BOSTON.

L'Unicorn fut télégraphé à Boston vendredi dernier à midi; il apporte des dates de Londres jusqu'au 18 et de Liverpool au 19. La longueur du passage de l'Unicorn (29 jours) est due au mauvais temps qu'il a éprouvé, aux larges champs de glace qu'il a rencontrés et encore à la circonstance d'avoir été commandé pour ce passage par un M. Delamoine, qui n'y entendait rien.

Le ton de la presse anglaise est certainement à la guerre, mais le langage de la chambre des lords est tout à fait conciliant, quoique ferme. Les marchés, ont haussé et ne sont point affectés par les nouvelles des Etats-Unis après les premiers moments d'excitation.

Dans la chambre des lords, le comte de Clarendon en demandant communication de quelques correspondances avec les Etats-Unis et M. Pakenham, a témoigné son désir sincère de voir l'affaire arrangée. "Il est moralement impossible, a dit le noble lord que deux puissances comme l'Angleterre et les Etats-Unis se fassent la guerre."

On pensait que lorsque la question aura été laissée aux Etats-Unis entre les mains de M. Polk, un message de la reine donnera aux ministres l'occasion de poser leur ultimatum au parlement et alors il faudra transiger ou se battre!

Lord Cathcart est nommé gouverneur-général du Canada.

MEXIQUE.—Arrivé du général John Slidell. On lit dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans du 7 avril: M. John Slidell, envoyé extraordinaire des Etats-Unis auprès du gouvernement Mexicain, est arrivé hier soir en cette ville.

La guerre avec les Sikhs continue dans les Indes. La brave, la généreuse, l'héroïque mais malheureuse Pologne a fait un effort infructueux. La petite république de Cracovie, qui était le centre, le cœur de l'insurrection est tombée au pouvoir des troupes autrichiennes.

ÉTATS-UNIS. Les nouvelles, des Etats-Unis, prises dans leur ensemble, n'ont fait qu'accroître la panique causée depuis quelques jours, tout à la fois par les projets de sous-trésorerie et du nouveau tarif et par les rumeurs politiques de Washington.

ORÉGON.—Le Vicaire apostolique de l'Orégon, Mgr. Blanchet, était encore, aux dernières nouvelles, à Paris, qu'il devait bientôt quitter avec plusieurs Prêtres destinés à sa mission.

La grande es dans un état de famine et de misère de plus en plus alarmant. Les crimes les plus atroces se commettent d'un bout du pays à l'autre. La santé d'O'Connell est mauvaise.

Le gouvernement actuel du Mexique, ainsi que celui qui l'a précédé, a refusé de reconnaître M. Slidell en sa qualité d'envoyé extraordinaire, ne voulant recevoir de la part des E.-U., qu'un envoyé spécial chargé de traiter la question du Texas.

D'après les informations qui nous ont été données, la guerre semblait être populaire à Mexico. Le général Ampudia, chef de l'expédition contre le Texas, a quitté San Luis à la tête de 3,000 hommes, et se trouvait, au moment du départ de M. Slidell, à la Hacienda de Penasco, à environ dix jours de marche de Saltillo, son rendez-vous.

Si le parti de la guerre est en faveur à Mexico, il n'en est pas de même dans l'armée mexicaine. Les 3,000 hommes d'Ampudia s'étaient révoltés et refusèrent de marcher. Cette nouvelle, transmise à Mexico, avait fait prendre au général Paredes, la résolution d'aller rétablir l'ordre à la tête de 1,500 hommes, lorsqu'il reçut une dépêche qui lui annonçait que le général Ampudia avait réussi à mettre son armée en marche.

ÉTATS-UNIS. Les nouvelles, des Etats-Unis, prises dans leur ensemble, n'ont fait qu'accroître la panique causée depuis quelques jours, tout à la fois par les projets de sous-trésorerie et du nouveau tarif et par les rumeurs politiques de Washington.

Le langage du ministre américain ne permettait pas d'espérer que le cabinet de Saint-James consentit à prendre l'initiative d'une nouvelle proposition au sujet de l'Orégon. On se demandait, enfin, quelle serait la décision du sénat à l'égard de la notice? Laquelle l'emporterait, de la rédaction de la chambre, de celle de M. Crittenden ou de celle de M. Colquitt. La question est résolue aujourd'hui. La réaction de M. Crittenden a triomphé, elle a été adoptée, avec un léger amendement, par 40 voix contre 14.

Orégon. Le Vicaire apostolique de l'Orégon, Mgr. Blanchet, était encore, aux dernières nouvelles, à Paris, qu'il devait bientôt quitter avec plusieurs Prêtres destinés à sa mission.

Nous voyons par les journaux des Etats-Unis que depuis quelques mois l'émigration des Américains vers la partie méridionale du territoire a été considérable; pas moins de deux cent voitures sont passées en cette ville dans le mois de mars, nous dit une feuille de l'ouest, se dirigeant sur l'Orégon.

Il ne faut pas se méprendre sur l'importance et la portée de ces faits en apparence insignifiantes. Il y a là un des traits saillants de la politique Américaine, le même qui a paru au Texas avant l'annexion; l'activité et la colonisation énergique. Les Américains se portaient en foule dans les provinces Texiennes; aujourd'hui ils se portent en foule dans l'Orégon.

C'est à St. Laurent, ile de Montréal, que doivent s'établir prochainement les Frères de St. Joseph. M. St. Germain, curé de cette paroisse, est connu si avantageusement pour son zèle, à un établissement prêt à recevoir ces nouveaux instituteurs religieux qui fourniront aussi au pays une nouvelle source de lumières et d'instruction en faveur de la jeunesse canadienne.

Nous remettons faute de place au prochain No., le premier article sur le Nouveau système Commercial.

MARIAGES. En cette ville, ce matin, par Messire Fey, T. L. Groux, écuier, avocat, à Dlle Cornélie Doyon, fille de M. Jos. Doyon, maître maçon, tous deux de cette ville.

A l'église paroissiale de Berthier, par Messire Gagnon, le 16 du courant, puis au manoir seigneurial, par le Rév. W. Anderson, recteur de Soré, Simon Henry Stuart, écuyer, 71me régiment des montagnards, à Julia-Maria, fille de l'honorable Jacques Cuthbert.

A St. Athanasie, lundi le 20 du courant, par le Rév. messire Girard curé du lieu, M. Norbert Robert, marchand de cette ville à Dlle Delphine Bardy, fille du docteur Bardy de Québec.

DÉCÈS. En cette ville, samedi vers 3 heures P. M., à la demeure de L. T. Drummond, écuier, Dlle. MARY HARKIN, sœur de M. Lewis Harkin, marchand de cette ville. Cette jeune demoiselle l'honneur de son sexe, l'ornement de la société, a succombé à une bien longue

maladie, à peine âgée de 25 ans. Elle emporte dans la tombe les regrets bien sincères de tous ceux qui l'ont connue.

A St. Damase, comté de St. Hyacinthe, le 7 du courant, après quelques jours de maladie, M. Christophe Alard fils, âgé de 23 ans et 4 mois. Il laisse pour déplorer sa perte, un père, une mère, plusieurs frères et sœurs inconsolables, ainsi qu'un grand cercle de parents et amis.

A Québec, le 14, Bernard, âgé de 4 ans, enfant de Charles Panet, écuier, avocat.

ANNONCES.

ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE.

L'ASSEMBLÉE générale des membres de l'Association ST. JEAN-BAPTISTE, qui a été ajournée, aura lieu Jeudi soir, le 23 du courant, dans la grande salle de l'hôtel Donegan, au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours.

Les procès-verbaux commenceront à HUIT heures précises. LUDGER DUVERNAY, Comte scribe, Ordonnateur.

ATTENTION!

A vendre à l'enchère, à constitution de rente, A 6 par 100 par an.

28 EMPLACEMENTS, faisant partie de cette belle propriété connue sous le nom de "Propriété des Héritiers Parthenais", située au Pied du Courant Ste. Marie, près de la nouvelle prison, 14 des dits emplacements sont sur la rue Parthenais, dont 7 font des coins de rues. Les acquéreurs n'auront pas de Lods et Ventes à payer les vendeurs se proposant de prendre des arrangements avec MM. les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, pour commuer les dits Lods avant la vente.

Meubles de Menage. SERA vendu Vendredi 24 du courant, à l'hôtel de M. Seraphin GIRALDI, qui se retire des affaires, tous les meubles de ménage en usage dans l'hôtel, et tout le contenu de la cave ainsi que chevaux, voitures, etc.

FOND DE LIBRAIRIE A VENDRE. SERA vendu par encan, Mardi le 21 Avril courant et les jours suivants au magasin du sousigné rue Notre-Dame, près de la rue Bonsecours, tout le fond de sa Librairie, comprenant livres d'histoire, de piété, de prière, etc., 2000 Mois de Marie, 4000 petits livres de prières, etc.—Plusieurs 1000 de livres d'Ecoles, à l'usage de ce pays, papier, plumes, ardoises, encres en poudre, crayons et une très belle collection de jouet d'enfant venant de France, gravures et images en feuilles, parfumerie, et une grande variété d'effets, qui seraient trop long à détailler. Si quelque spéculateur désirait acheter tout le fond du magasin dans un seul lot, il sera fait une grande déduction sur le prix coûtant. Pour les conditions s'adresser au sousigné.

VENTE Par Autorité de Justice. SERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des rues Visitation et Lagrèchère, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie dessus-construites.

CE emplacement est bien situé pour tenir une grocerie ou autre commerce, et dépend des successions de Jean-Bte CIEFF dit VADEBONCEUR et Charlotte CHAMBERLAND, son épouse.

MEUBLES DE MENAGE. SERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des rues Visitation et Lagrèchère, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie dessus-construites.

CE emplacement est bien situé pour tenir une grocerie ou autre commerce, et dépend des successions de Jean-Bte CIEFF dit VADEBONCEUR et Charlotte CHAMBERLAND, son épouse.

MEUBLES DE MENAGE. SERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des rues Visitation et Lagrèchère, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie dessus-construites.

CE emplacement est bien situé pour tenir une grocerie ou autre commerce, et dépend des successions de Jean-Bte CIEFF dit VADEBONCEUR et Charlotte CHAMBERLAND, son épouse.

MEUBLES DE MENAGE. SERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des rues Visitation et Lagrèchère, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie dessus-construites.

CE emplacement est bien situé pour tenir une grocerie ou autre commerce, et dépend des successions de Jean-Bte CIEFF dit VADEBONCEUR et Charlotte CHAMBERLAND, son épouse.

MEUBLES DE MENAGE. SERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des rues Visitation et Lagrèchère, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie dessus-construites.

CE emplacement est bien situé pour tenir une grocerie ou autre commerce, et dépend des successions de Jean-Bte CIEFF dit VADEBONCEUR et Charlotte CHAMBERLAND, son épouse.

MEUBLES DE MENAGE. SERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des rues Visitation et Lagrèchère, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie dessus-construites.

CE emplacement est bien situé pour tenir une grocerie ou autre commerce, et dépend des successions de Jean-Bte CIEFF dit VADEBONCEUR et Charlotte CHAMBERLAND, son épouse.

MEUBLES DE MENAGE. SERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des rues Visitation et Lagrèchère, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie dessus-construites.

CE emplacement est bien situé pour tenir une grocerie ou autre commerce, et dépend des successions de Jean-Bte CIEFF dit VADEBONCEUR et Charlotte CHAMBERLAND, son épouse.

